



LA JARRIE

DÉPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 15 janvier 2019
à 19h30

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le quinze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de LA JARRIE (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David BAUDON, Maire.

PRESENTS : David BAUDON, Magali GERMAIN, Francis GOUSSEAUD, Christine MASSON, Béatrice SAILLOL, Christian JENTET, Jean-Pierre MORIN, Maryse JASPARD, Serge LACELLERIE, Bernard CHARRUYER, Noufissa MAROLLEAU, Hélène ROBIN, Danielle THIBAUD, Annick MOREAU, Frédéric MENIGOZ, Arnaud TROUILLET.

EXCUSES : Yves GAUTHEY, François BLAZY (pouvoir à D. BAUDON), Géraldine GILLARDEAU (pouvoir à A. TROUILLET), Christine MAYARD (pouvoir à C. JENTET), Adrien DHALLUIN (pouvoir à B. CHARRUYER).

ABSENTS : Virginie JUCHEREAU, Erwan RENAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine MASSON

PUBLIC : 0

Approbation des procès-verbaux des 14 novembre et 18 décembre 2018 :

Les membres du Conseil municipal présents lors des séances du 14 novembre et du 18 décembre 2018 sont invités à émettre toutes les remarques.

Le procès-verbal du 14 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité et celui du 18 décembre est approuvé par 19 oui et 1 abstention.

Il est ensuite procédé à la désignation d'un secrétaire de séance afin de satisfaire les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Christine MASSON est désignée secrétaire de séance.

1. AMENAGEMENT DE LA RD 110 (RUE DES CANONS) : APPROBATION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX ET DE LA REPARTITION ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT

Monsieur David BAUDON, maire présente à l'Assemblée le projet d'aménagement de la rue des Canons.

Considérant que la rue des Canons est une voirie départementale, RD 110 ;

Considérant que cette rue est une voie de contournement du bourg majeure pour la Commune ;

Considérant la nécessité de créer les conditions d'amélioration de la sécurité routière, pour les véhicules sur la chaussée actuellement détériorée et également pour les piétons et les cyclistes en aménageant des cheminements doux réglementaires et confortables ;

Vu l'estimation des travaux établie sur les bases de l'étude préalable commanditée par la Commune et approuvée par le Département et le projet de répartition des charges financières ;

Vu le montant prévisionnel de ces travaux estimés à 541 597 € HT et la participation communale fixée à 332 838.40€ HT, soit environ 61.45 % du coût total des aménagements ;

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le montant des travaux proposé par le Département pour l'aménagement de la rue des Canons qui s'élève à 541.597,00 € HT et la répartition entre la prise en charge départementale et la prise en charge communale à savoir :
 - Part départementale : 208 758.50 € HT
 - Part communale : 332 838.40 € HT
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier dont le projet de convention annexé à la présente délibération.

2 AMENAGEMENT DE LA RUE DES CANONS ET DES RUELLES DU CANON, DE LA GARE ET DES MARRONNIERS : MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Monsieur David BAUDON, maire présente à l'Assemblée le projet d'aménagement de la Rue des Canons.

Considérant que la rue des Canons est une voirie départementale, RD 110, qui joue un rôle majeur pour le contournement du centre bourg de la Commune et qu'il est urgent de lancer les travaux de son réaménagement ;

Considérant que la Commune peut profiter judicieusement de la réalisation de ces travaux pour avancer sur sa politique de requalification des ruelles qui jalonnent le parcours notamment la Ruelle du Canon, la Ruelle de la gare et la Ruelle des Marronniers ;

Considérant que pour organiser la consultation des entreprises et le lancement des travaux, il est possible de créer un groupement de commandes avec le Département qui prendra à sa charge la maîtrise d'ouvrage intégrale des travaux de la Rue des Canons et qui laissera à la Commune la maîtrise d'ouvrage des travaux des ruelles ;

Vu le projet de convention de groupement de commandes établi par les services du Département ;

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention de groupement de commandes proposée par le Département pour l'aménagement de la rue des Canons et des Ruelles du Canon, de la Gare et des Marronniers.
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce groupement de commandes dont le projet de convention ainsi que le plan sont annexés à la présente délibération.

La Jarrie, le 04 février 2019

Le maire,

David BAUDON

